



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 10 MARS 2020

Date de convocation : 3 mars 2020 - Date d'affichage : 3 mars 2020
Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **13** - Votants : **14**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Georges PASSET

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	: Georges PASSET	Roland BOUR
CHATEAUFORT	: Danielle MARIOT	
CHEVREUSE	: Anne HERY LE PALLEC	Pierre GODON
MAGNY LES HAMEAUX	: Christine MERCIER	
MILON LA CHAPELLE	: Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	: Isabelle GAUTHERON	
SAINT LAMBERT DES BOIS	: Jasmine FLAMENT	
SAINT REMY LES CHEVREUSE	: Dominique DUFRASNES	
SENLISSE	: Christophe GASPARINI	Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS REPRESENTES

MAGNY LES HAMEAUX : Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Christine MERCIER

ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT	: Julie MAHLMANN	
CHOISEL	: Alexandra PICHON	Véronique MANOUVRIER
DAMPIERRE EN YVELINES	: Valérie PALMER	Ghyslaine WOLFF
SAINT FORGET	: Maxime VERCROYSSSE	
SAINT LAMBERT DES BOIS	: Danielle TACYNIAK	
SAINT REMY LES CHEVREUSE	: Clément SCHAAL	

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

- I. *Nomination d'un secrétaire de séance*
- II. *Approbation du procès-verbal du 11/02/2020*
- III. **BUDGET**
 1. *Compte de Gestion 2019 du SIVOM*
 2. *Compte de Gestion 2019 de la Régie des Distributeurs*
 3. *Comptes Administratifs 2019 du SIVOM et Régie*
 4. *Affectation des Résultats 2019 du SIVOM*
 5. *Affectation des Résultats 2019 de la Régie des Distributeurs*
 6. *Budget 2020 du SIVOM*
 7. *Budget 2020 de la Régie des Distributeurs*
 8. *Participations des Communes 2020*
- IV. *Indemnité du Trésorier Comptable*
- V. *Aménagement extérieur de la piscine intercommunale*
Avenant n° 1 : Autorisation de signature
- VI. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h30.

I. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Monsieur Georges PASSET « secrétaire de séance ».
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/02/2020

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. BUDGET

1. Compte de Gestion 2019 du SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Compte de Gestion 2019 de la Régie des Distributeurs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Comptes Administratifs 2019

Le Président présente le Compte Administratif 2019 du SIVOM avec les résultats d'exercice et résultats de clôture suivants. Il en fait de même avec le Compte Administratif 2019 du budget de la Régie des Distributeurs.

✓ *Compte Administratif du SIVOM de la Région de Chevreuse*

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	2 253 024.20 €	Dépenses :	973 911.14 €
Recettes :	2 815 692.54 €	Recettes :	943 129.03 €
Résultat 2019 :	562 668.34 €	Résultat 2019 :	- 30 782.11 €

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Fonctionnement

Exercice 2018 :	859 465.00 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	- 621 819.14 €
Exercice 2019 :	562 668.34 €
Résultat de clôture :	800 314.20 €

Investissement

Exercice 2018 :	- 579 819.14 €
Exercice 2019 :	- 30 782.11 €
Résultat de clôture :	- 610 601.25 €

Le Comité Syndical devra :

- approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- arrêter à la somme totale de **1 745 000 €** le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2020.
- arrêter à la somme totale de **1 804 000 €** le montant des restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget de l'exercice 2020.
- fixer à la somme de **551 601.25 €** le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

✓ *Compte Administratif de la Régie des Distributeurs*

RESULTAT D'EXERCICE 2019

Fonctionnement

Dépenses :	3 858.28 €
Recettes :	6 313.34 €
Résultat 2019 :	2 455.06 €

Investissement

Dépenses :	4 654.50 €
Recettes :	1 589.94 €
Résultat 2019 :	- 3 064.56 €

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Fonctionnement

Exercice 2018 :	4 308.61 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	496.02 €
Exercice 2019 :	2 455.06 €
Résultat de clôture :	6 267.65 €

Investissement

Exercice 2018 :	5 503.98 €
Exercice 2019 :	- 3 064.56 €
Résultat de clôture :	2 439.42 €

Le Comité Syndical devra :

- approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- arrêter à la somme totale de **0.00 €** le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2020.
- fixer à la somme de **0.00 €** le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Président ne prenant pas part au vote proposé, au Comité Syndical, de nommer le 2^{ème} Vice-Président, Georges Passet comme Président de séance, pour faire voter les comptes administratifs ci-dessus. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

Monsieur Jacques Pelletier sort de la salle.

Monsieur Georges Passet, agissant en Président de séance, demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions ou des remarques avant le vote. Les membres du Comité Syndical n'ayant aucune question à poser, ni aucun commentaire à formuler, Monsieur Passet met, successivement, au vote chacun des deux comptes administratifs. Le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, valide successivement chacun des deux comptes administratifs ci-dessus.

Monsieur Jacques Pelletier revient en salle et Monsieur Passet lui repasse la Présidence de la séance..

Madame Héry remarque que dans l'édition réglementaire M14 du Compte Administratif 2019 du budget, une anomalie apparaît en section « investissement » (dépenses/recettes). En effet, le total des mandats émis, des restes à réaliser et des crédits annulés n'est pas égal au crédit ouvert du Budget Primitif 2019.

Après contrôle, Jean-Louis Saint-Venant, Directeur du SIVOM, explique qu'en effet, une erreur matérielle s'est produite dans le report des restes à réaliser. La correction sera effectuée avant l'envoi des documents en sous-préfecture.

4. Affectation des Résultats 2019 du SIVOM

Le Président précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du Compte Administratif.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement est de **800 314.20 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2019 déficitaire de 610 601.25 €** repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut soustraire **59 000 €** compte tenu de l'impact « des restes à réaliser » excédentaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **551 601.25 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **551 601.25 €** au compte 1068 « réserves ».

Le reliquat, soit : **800 314.20 € – 551 601.25 € = 248 712.95 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 sous la mention « article 002 » résultats antérieurs reportés.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Affectation des Résultats 2019 de la Régie des Distributeurs

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement est de **6 267.65 €**.

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement est de **2 439.42 €**.

L'excédent de fonctionnement, soit **6 267.65 €**, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de **2 439.42 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 sous la mention « Art. 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Budget 2020 du SIVOM

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2020 du SIVOM de la Région de Chevreuse par la Commission des Finances en date du 05/02/2020, ainsi que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 du SIVOM de la Région de Chevreuse en séance de débat d'orientation budgétaire en date du 11/02/2020, le Président présente le budget primitif 2020 du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, a voté, par nature et chapitre, le budget primitif 2020 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

✓ pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	1 019 000.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	981 000.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	100 000.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	795 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	112 000.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	128 000.00 €
✓ Chap. 67 « charges exceptionnelles »	1 000.00 €
✓ Chap. 68 « Dotation aux provisions »	20 000.00 €
✓ TOTAL	3 156 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	248 712.95 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	1 210 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	1 542 000.00 €
✓ Chap. 74 « dotations, subventions »	105 000.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	50 287.05 €
✓ TOTAL	3 156 000.00 €

✓ pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	610 601.25 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	488 000.00 €
✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	6 398.75 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	64 000.00 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	2 042 000.00 €
✓ TOTAL	3 211 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	795 000.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	20 000.00 €
✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »	369 398.75 €
✓ Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »	551 601.25 €
✓ Chap. 13 « subvention d'investissement »	264 000.00 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	1 210 000.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	1 000.00 €
✓ TOTAL	3 211 000.00 €

7. Budget 2020 de la Régie des Distributeurs

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2019 du Budget « régie » par la Commission des Finances en date du 05/02/2020, le Président présente le budget primitif 2020 de la Régie des Distributeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté, par nature et chapitre, le budget primitif 2020 :

✓ pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	9 950.00 €
✓ Chap. 65 « charges diverses de gestion »	50.00 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	2 000.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	2 000.00 €
✓ TOTAL	14 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat reporté »	6 267.65 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	7 732.35 €
✓ TOTAL	14 000.00 €

✓ pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	6 439.42 €
✓ TOTAL	6 439.42 €

RECETTES

✓ Chap. 001 « résultat reporté »	2 439.42 €
✓ Chap. 40 « opérations d'ordre »	2 000.00 €
✓ Chap. 021 « virement section fonctionnement »	2 000.00 €
✓ TOTAL	6 439.42 €

8. Participations des Communes 2020

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	83 654 €	48 948 €	34 706 €
CHATEAUFORT	54 615 €	27 135 €	27 480 €
CHEVREUSE	423 152 €	289 184 €	133 968 €
CHOISEL	66 465 €	53 948 €	12 517 €
DAMPIERRE	51 166 €	27 731 €	23 435 €
MAGNY LES HAMEAUX	327 577 €	149 137 €	178 440 €
MILON LA CHAPELLE	39 651 €	34 275 €	5 376 €
ST FORGET	25 304 €	15 265 €	10 039 €
ST LAMBERT DES BOIS	42 358 €	33 094 €	9 264 €
ST REMY LES CHEVREUSE	395 668 €	232 560 €	163 108 €
SENLISSE	32 390 €	20 723 €	11 667 €
TOTAL	1 542 000 €	932 000 €	610 000 €

Après avoir délibéré sur les participations demandées aux communes identifiées dans le tableau ci-dessus, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2020.

IV. INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LE TRESORIER DE MAUREPAS – Année 2019

Par courrier en date du 2 janvier 2020, Madame Valérie LEIBER, Trésorière du SIVOM de la Région de Chevreuse, sollicite, conformément au décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, l'attribution de l'indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul.

Celle-ci s'élève à 617.94 € (montant brut – gestion 360 jours) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (montant net : 559.06 €).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé, **à la majorité des membres présents ou représentés (10)**, de ne pas attribuer à Madame le Trésorier l'indemnité de Conseil pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (2 abstentions : Mme MERCIER, Mr HOUILLON – 2 contre (Mmes FLAMENT et TAVARES).

V. AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE – Lot 1 « Gros-œuvre » - Avenant 1 « autorisation de signature »

Le Président expose que le fabricant du « sol souple » pour l'aire de jeux aquatiques proposé par l'entreprise SOMMA dans son offre ne peut fournir les procès-verbaux et certificat de conformité concernant la résistance au glissement, à la contamination bactérienne et au vieillissement dans le chlore.

Afin de pérenniser l'équipement dans le temps et de respecter la réglementation au niveau de l'hygiène de l'eau, il est nécessaire de changer de fournisseur.

Le nouveau produit répond à toutes les normes pour une aire de jeux aquatiques et l'entreprise a fourni sur ce produit tous les procès-verbaux et rapport d'essai nécessaires.

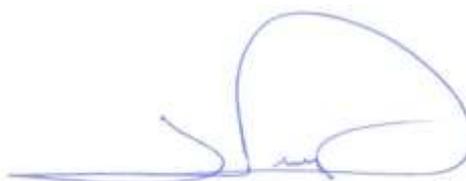
Ce changement de produit nécessite la signature d'un avenant pour une plus-value de 10 455.86 € HT (+3.85%) au marché initial du lot 1 « gros œuvre » par l'entreprise SOMMA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au lot 1 « gros œuvre » pour un montant de 10 455.86 € HT avec l'entreprise SOMMA et précise que le nouveau montant du marché du lot 1 « gros œuvre » de l'opération « aménagement extérieur de la piscine intercommunale » est de 282 029.86 € HT.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse, le Président clos cette assemblée à 22h00.

Un pot de l'amitié clôture cette réunion et cette fin de mandat avant les nouvelles élections.



Jacques PELLETIER
Président